



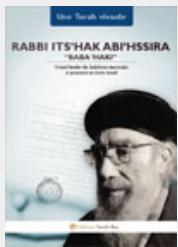
Traité Moèd Katan

Michna 8 - Chapitre 3

אין מניחין את המיטה ברחוב, שלא להרגיל את הספד; ולא של נשים לעולם, מפני הכבוד. הנשים במועד מענות, אבל לא מטפחות; רבי ישמעאל אומר, הסמוכות למיטה, מטפחות.

[Pendant 'Hol HaMo'ed] on n'expose pas la civière mortuaire sur la voie publique [comme on le fait les jours ouvrables} pour ne pas éveiller les idées de deuil ; on n'expose jamais [la civière mortuaire] d'une femme, par convenance. Pendant la fête, les pleureuses peuvent gémir, mais elles ne doivent pas frapper des mains. Rabbi Yishma'el dit : celles qui sont les plus proches de la civière frappent des mains.

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"



Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions